# Saison 2022/2023

# PASS'SPORT



### RENTRÉE SPORTIVE 2022

#### Le Pass'Sport est reconduit



#### Qu'est ce que c'est ?

- Dispositif de l'état visant à favoriser la prise de licence dans les associations sportives
- o Pour financer tout ou partie d'une inscription dans un club
- o Réduction forfaitaire de 50 € par enfant/ jeune adulte



## C'est pour qui ?

- Les enfants bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés (6 à 30 ans)
- NOUVEAU Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022–2023 (jusqu'à 28 ans révolus)



#### RENTRÉE SPORTIVE 2022

#### Le Pass'Sport est reconduit



## C'est jusqu'à quand ?

 Dispositif ouvert dés la fin aout 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 (pas de prolongation cette année)



# Que doit faire le club ?

0

Lorsqu'un enfant/jeune adulte se présente avec un code personnel\*:

- Le club applique une réduction de 50 €
- Le club demande le remboursement des 50€ sur Le Compte Asso.

\* A la rentrée 2022, chaque bénéficiaire recevra par mail un code individuel



#### RENTRÉE SPORTIVE 2022

#### Le Pass'Sport est reconduit

## Objet:

Ø Voici ton Pass'Sport 2022

# **Expéditeur:**

de : Ministère des Sports et

des Jeux Olympiques et Paralympiques

PassSport@diffusion.jeunesse-sports.gouv.fr





# Des questions?

# PLUS D'INFOS SUR LE PASS'SPORT

Cliquez-ici

